



Mise à jour : septembre 2020

Note d'information relative aux visas nationaux

Visas pour les séjours de recherche (article 18d de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne – AufenthG)

Remarques générales

- Les documents **non délivrés en allemand doivent être présentés accompagnés d'une traduction en allemand** effectuée par un traducteur agréé. Cette règle ne s'applique pas à la page d'identité du passeport.
- Les certificats, diplômes ou documents similaires fournis doivent être des originaux avec certification du Ministère des Affaires étrangères algérien apposées. Les originaux vous seront restitués après le traitement de votre demande.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ trois (3) mois**, mais peut être plus longue dans certains cas.
- Les réservations de billets d'avion **ne sont pas nécessaires** pour faire une demande de visa. Veuillez n'effectuer vos réservations qu'après l'obtention de votre visa.
- L'Ambassade se réserve le droit de demander d'autres pièces.
- Les dossiers de demande incomplets retardent la procédure et peuvent entraîner un refus de la demande.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre

Informations générales

Les chercheurs sont des ressortissants de pays tiers qui

1. sont titulaires d'un grade de docteur ou d'un diplôme universitaire approprié leur donnant accès à des programmes de doctorat et
2. ont été sélectionnés par un organisme de recherche et admis sur le territoire d'un État membre,
3. afin de mener une activité de recherche pour laquelle il est normalement nécessaire d'être titulaire de ce diplôme.

Remarque : En font également partie les doctorants sauf s'ils sont inscrits dans une université allemande pour y suivre, comme activité principale, un programme d'études à temps plein sanctionné par l'obtention du grade de docteur.

Si vous participez à un programme d'études à temps plein, veuillez lire les notes d'information « Visa d'études » et « Visa d'études (doctorat) ».

La liste ci-après vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.



Mise à jour : septembre 2020

Check-list pour les demandes de visa	
Les documents suivants doivent être tous présentés pour chaque demande.	
	Pièce(s) manquante(s) :
Deux (2) formulaire de demande , accompagnés de l'information en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne – AufenthG, dûment remplis et signés. Les formulaires peuvent être téléchargés gratuitement ici .	
Le cas échéant, deux (2) déclarations concernant les coordonnées et la procuration , dûment remplies et signées.	
Deux (2) photos d'identité récentes pour passeport biométrique (format : voir le tableau d'exemples de photos).	
Un passeport en cours de validité (signé à la main, avec au moins deux (2) pages vierges).	
Deux (2) copies simples de la page d'identité de votre passeport en cours de validité.	
Original de la convention de recherche signée ou du contrat correspondant conclu avec un organisme de recherche allemand et deux (2) copies. Certaines informations minimales doivent figurer dans la convention de recherche / le contrat correspondant. Vous en trouverez un modèle ici .	
Justificatifs attestant la qualification : original du justificatif attestant que vous êtes titulaire d'un grade de docteur ou d'un diplôme universitaire donnant accès à des programmes de doctorat (avec feuillet supplémentaire), accompagné de deux (2) copies.	
Original de l'engagement écrit de prise en charge des coûts qui seraient à la charge des pouvoirs publics dans les six mois suivant la fin de la convention d'accueil, accompagné de deux (2) copies – <i>il pourra y être dérogé si l'activité de l'organisme de recherche est financée en majeure partie par des fonds publics ou si cela répond à un intérêt public particulier.</i>	
Justificatif attestant que vous disposez de moyens financiers suffisants . <u>Financement :</u> Pour son séjour en Allemagne, un demandeur doit disposer d' au moins 939 euros par mois s'il ne justifie pas d'un contrat de travail. Il peut apporter la preuve de ces fonds à l'aide de la convention d'accueil / du contrat correspondant. Si un contrat de travail est prévu, le demandeur doit justifier d'un montant égal au moins au salaire minimum légal lequel s'élève à 1 621 euros . Lorsque vous déposez votre demande, vous devez attester que vous disposez de moyens financiers nécessaires pour toute la durée de votre séjour. <u>En cas de financement au moyen d'un compte bloqué :</u> le compte bloqué doit être ouvert AVANT d'effectuer la demande de visa. Lors du dépôt de la demande de visa, seule la confirmation officielle d'ouverture du compte , avec indication du montant total versé et du montant disponible mensuellement, est acceptée. Une confirmation ne faisant pas mention de ces montants n'est pas suffisante.	



Mise à jour : septembre 2020

Justificatif attestant une couverture d'assurance maladie suffisante (doit être présenté au plus tard au moment de récupération du visa)	
Si, en tant qu'employé, vous êtes obligatoirement affilié au régime légal d'assurance maladie, veuillez noter que vous ne pourrez en bénéficier que lorsque vous aurez élu domicile en Allemagne et commencé à exercer votre activité professionnelle. En cas d'entrée sur le territoire allemand à une date antérieure, vous devez souscrire à une assurance maladie privée qui vous couvrira jusqu'à la date de début de votre contrat de travail et jusqu'à votre prise en charge par le régime légal d'assurance maladie. Dans leurs conditions d'assurance, les assurances maladie voyage peuvent exclure la couverture dès lors qu'un séjour de longue durée ou permanent est prévu. Veuillez également noter que même les assurances maladie pour les personnes séjournant temporairement en Allemagne peuvent comprendre une exclusion de ce type.	
Demandeur d'une nationalité autre que la nationalité algérienne	
Titre de séjour	
Droits de visa	
Les droits de visa s'élèvent à 75 euros. Mode(s) de paiement accepté(s) : dinar algérien	
Caractère complet ou incomplet de la demande	
La demande est complète : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, les informations / pièces cochées sont manquantes au dossier.	
Déclaration en cas de demande incomplète : Il m'a été indiqué que ma demande était incomplète. Je sais que la soumission d'une demande incomplète peut entraîner un refus de ma demande. Je souhaite tout de même déposer ma demande. Un délai de trois mois à compter de la date du dépôt de ma demande est prévu pour présenter les documents manquants susmentionnés. Des prolongations sont possibles uniquement sur demande. Les documents manquants peuvent être envoyés par courrier électronique (info@algier.diplo.de), en indiquant le numéro de dossier : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Les documents manquant doivent être déposés lors d'un nouveau rendez-vous : <input type="checkbox"/> oui, à la date du : _____ <input type="checkbox"/> Non _____ Lieu, date, signature	

Clause de non responsabilité: toutes les données contenues dans cette note s'appuient sur les informations et expériences dont dispose l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne au moment de la rédaction. L'Ambassade d'Allemagne décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.